



Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le neuf (9) juin deux mille vingt-cinq (2025), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-06-265

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en rayant le point 5.2 et de garder le varia ouvert à toute modification.

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025
- 1.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2025
- 1.5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2025
- 1.6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2025
- 1.7. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mai 2025
- 1.8. Faits saillants du rapport financier 2024 – Présentation et dépôt
- 1.9. Conseil municipal – Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Martine Harvey
- 1.10. Conseil municipal – Inscription au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 1.11. Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC) – Campagne de financement annuel
- 1.12. Tourisme Charlevoix – Location du kiosque d'information touristique
- 1.13. Site Internet – Renouvellement de l'adhésion au forfait annuel Entourage de Numérique.ca pour l'année 2025-2026
- 1.14. Convention de travail des employés municipaux – Mandat à Go RH

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Activité avec L’Ancre de L’Isle-aux-Coudres
- 2.2. Festival des pompiers de Charlevoix 2025 – Inscription de la brigade
- 2.3. Station de remplissage – Paiement de la facture 220234 à La Boutique du Plongeur
- 2.4. Service incendie – Embauche de monsieur Samuel Desgagnés, à titre de candidat à la profession Pompier 1 (apprenti)

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Programme d’aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Dépôt d’une demande
- 3.2. Chemin de la Bourroche – Mandat à DA-RE-L Excavation Inc. pour pavage mécanisé
- 3.3. Signalisation routière – Mandat à Signel Services Inc. pour nouveaux panneaux de noms de rues

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Usine de traitement d’eau potable – Remplacement d’un poste de surpression
- 4.2. Usine de traitement d’eau potable – Achat d’un nouvel analyseur de concentration d’ozone
- 4.3. Bassin d’eau brute – Achat d’un nouvel aérateur
- 4.4. PGA-Eau – Engagements de la municipalité et approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau »
- 4.5. PGA-Eau – Participation au congrès 2025 du Centre d’Expertise et de Recherche en Infrastructures Urbaines (CERIU)
- 4.6. PGA-Eau – Formation d’un comité de gestion d’actifs

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Parc du Bout d’en Bas – Mandat à Comité ZIP Saguenay-Charlevoix pour plantation d’arbres dans le cadre de la phase de stationnement
- 5.2. ~~Terrains résidentiels sur le chemin de l’Islet – Mandat à Laboratoires d’Expertises de Québec Ltée pour test de sol~~
- 5.3. Comité consultatif d’urbanisme – Nomination de monsieur Robert Tremblay

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Carnaval IAC – Commandite pour la tenue du tournoi de balle-molle annuel
- 6.2. Projet Signature – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (FRR volet 3) pour la phase de planification de l’aménagement du site sélectionné
- 6.3. Fêtes du 490^e – Mandat et budget
- 6.4. Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Demande de modification au projet approuvé (numéro 2032681)
- 6.5. Guitare tout le tour – Demande d’accès aux parcs municipaux
- 6.6. Symposium « Une bouffée de couleurs » – Demande de commandite
- 6.7. Procédures administratives dans les cas d’évènements spéciaux – Bonification des résolutions 2008-05-166 et 2021-05-126
- 6.8. Appel de projet « Circonflexe » en Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière
- 6.9. L’Isle-à-Cheval – Autorisation de présence du service incendie pour la parade de chevaux
- 6.10. Olympiades du campeur – Signature d’une entente pour l’utilisation du terrain de jeux municipal

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-06-266 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025.

Adoptée

2025-06-267 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 22 mai 2025.

Adoptée

2025-06-268 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 27 mai 2025.

Adoptée

2025-06-269 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 5 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue sans avis de convocation le 5 juin 2025.

2025-06-270

Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de mai 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de mai 2025, totalisant la somme de 360 758.83 \$.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS MAI 2025	
Masse salariale	22 308.76 \$
Christyan Dufour, salaire maire du mois de Mai 2025	1 282.13 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller de Mai 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller de Mai 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère de Mai 2025	419.99 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller de Mai 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère de Mai 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère de Mai 2025	527.99 \$
Caisse Populaires Desjardins (RVER)	3 695.44 \$
Revenu Canada (remises de Mai 2025)	4 731.45 \$
Revenu Québec (remises de Mai 2025)	14 652.99 \$
Association des Camps du Québec	215.00 \$
Association Gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ)	977.29 \$
Atelier Zig Zag	631.93 \$
Bell Canada	65.45 \$
Bell Mobilité	193.36 \$
Brodeur Émily (Bébé Logan Bergeron)	250.00 \$
Camp Le Manoir	27 241.43 \$
Carnaval IAC (Journée jeunesse du 7 février 2025)	500.00 \$
Club de radio amateur	75.00 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Île-aux-Coudres	105.67 \$
Fédération Québécoise des Municipalités (Formation en habitation)	85.37 \$
Le Groupe Sports-inter (Buts hockey patinoire)	1 638.39 \$
Hydro-Québec	2 067.47 \$
Icarium Groupe Conseil inc (Rencontre regroupement service incendie)	1 121.01 \$
Les Constructions St-Gelais (dernier versement déneigement 2024-2025)	38 861.78 \$
NI Corporation	638.11 \$
NVIRA Environnement (plan aménagement Projet Signature)	1 979.87 \$
Perron Josiane (remboursement activité enfant de moins de 18 ans)	50.00 \$
Pétro-Canada	560.45 \$
Picard et Picard, arpenteur-géomètre (plan montrant terrain de jeux)	1 026.96 \$
Pétrole Irving	518.60 \$
Purolator	43.41 \$
Secuor inc (prélèvement)	83.88 \$
Signalisation Lévis	1 322.21 \$
Signature FB (organisation soupers de Noël 2023 et 2024)	600.00 \$
Toiture Aldo inc (Toitures Halte dui Pilier)	22 075.20 \$
Union structure inc (Moulins)	1 609.65 \$
Visa Desjardins	1 756.21 \$
SOUS-TOTAL :	156 153.63 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	

Bell Canada	66.88 \$
Hydro Québec	4 555.75 \$
Purolator	19.82 \$
Tétra Tech QI Inc (plan de renouvellement conduites et PGA-Eau)	16 622.51 \$
SOUS-TOTAL :	4 622.63 \$
COMPTES À PAYER	
Atelier boutique Charlotte (Article pour panier bienvenue nouveaux arrivants)	68.99 \$
Atelier Zig Zag (vêtements employés et équipements de sécurité)	431.14 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés (audits états financiers 2024 et TECQ 19-24)	16 372.44 \$
Boutique 1603 (Article pour panier bienvenue nouveaux arrivants)	137.97 \$
Cidrerie et Vergers Pedneault (Article pour panier bienvenue nouveaux arrivants)	95.02 \$
Éditions Nordiques (publication avis public règlements d'urbanisme)	206.96 \$
Énergie et Ressources naturelles	60.00 \$
Entrepreneur F.Bouchard & Fils (abaissement trottoir et installation skate parc)	7 260.67 \$
Formulaires Ducharme inc (papeterie)	214.89 \$
FQM (adhésion Québec Municipal et mise à jour recueil règlements)	599.92 \$
G. Perron Excavation (chemins de l'Islet et des Prairies)	2 280.32 \$
Graphica impression inc (impression de chèques)	314.92 \$
La Fabrique de l'Isle (Article pour panier bienvenue nouveaux arrivants)	114.98 \$
Les entreprises d'électricité Dufour inc (garage municipal)	301.86 \$
Le Code Ducharme	81.59 \$
Librairie	105.89 \$
Ministère des Finances (Sûreté du Québec)	158 404.00 \$
MJS INC	2 157.29 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	2 025.13 \$
Quincaillerie Gilles Jean	1 277.54 \$
Rucher de l'isle-aux-Coudres (Article pour panier bienvenue nouveaux arrivants)	35.50 \$
Solution de Multiservices	1 147.51 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats	2 858.57 \$
SOUS-TOTAL :	193 694.53 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
A.Tremblay et Frères	371.00 \$
G. Perron Excavation	5 740.10 \$
Quincaillerie Gilles Jean	9.15 \$
Quincaillerie Ovila Dufour	167.79 \$
SOUS-TOTAL :	6 288.04 \$
	360 758.83 \$

Adoptée

Faits saillants du rapport financier 2024 – Présentation et dépôt

Monsieur Christyan Dufour, maire, présente les faits saillants du rapport financier 2024 de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer ce rapport aux archives de la municipalité sous la cote 103-130-2348.

Adoptée

Conseil municipal – Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Martine Harvey

Madame Martine Harvey, conseiller au poste 3, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sous la cote 107-180-111.

2025-06-271 Conseil municipal – Inscription au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5 et maire suppléante, ainsi que madame Martine Harvey, conseillère au poste 3, au Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui doit avoir lieu du 25 au 27 septembre 2025 au Centre des congrès de Québec, ainsi qu'à l'activité pré-congrès pour les jeunes élus prévue en fin de journée le jeudi 24 septembre 2025, au coût de 999.00\$ plus taxes chacune pour un total de 1 998.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense, les frais de déplacement ainsi que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-272 Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC) – Campagne de financement annuel

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter dix (10) billets au coût de 20.00 \$ chacun dans le cadre de la campagne de financement annuel du Centre d'archives régional de Charlevoix (CARC), pour une somme totale de 200.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-273 Tourisme Charlevoix – Location du kiosque d'information

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents continuer la location du kiosque d'information situé à l'hôtel de ville à l'Association touristique de Charlevoix Inc. (Tourisme Charlevoix) pour un loyer saisonnier de 1 200.00 \$ excluant le ménage, pour la période s'échelonnant de la Saint-Jean-Baptiste à l'Action de grâce, modifiant ainsi la résolution 2022-06-172 portant sur le même sujet.

Adoptée

2025-06-274 Site Internet – Renouvellement de l'adhésion au forfait annuel Entourage de Numérique.ca pour l'année 2025-2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion au forfait Entourage de Numérique.ca, au coût de 1 950.00 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 juillet 2026. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-275

Convention de travail des employés municipaux – Mandat à Go RH

CONSIDÉRANT QUE la convention de travail des employés municipaux viendra à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'améliorer cette convention, à la suite de commentaires reçues d'employés et du personnel de l'administration quant à l'application de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Go RH Inc. afin de réviser la convention de travail 2021-2025 des employés municipaux et de réviser également la structure salariale, le tout selon l'offre de services datée du 22 novembre 2024, au montant de 4 275.00 \$ plus taxes.

Adoptée

2025-06-276

Service incendie – Activité avec L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres

CONSIDÉRANT le projet d'activité déposé par le service incendie au conseil municipal, par courriel, le 31 mai dernier, lequel consiste en une activité de prévention à la caserne incendie, en collaboration avec L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres, dans le cadre d'un « Café jasette »;

CONSIDÉRANT QUE pour cette activité nécessitera la présence de quatre pompiers, qu'elle sera d'une durée approximative d'une heure et se tiendra dans le cadre des activités de prévention exigées par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'activité ci-dessus décrite qui nécessitera la présence de quatre pompiers, la distribution de brochures sur la sécurité incendie et l'achat de pâtisseries, café et thé pour environ 50.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-277

Festival des pompiers de Charlevoix 2025 – Inscription de la brigade

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire la brigade incendie de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres au Festival des pompiers de Charlevoix qui aura lieu à Saint-Irénée, les 8 et 9 août prochains, pour un montant de 250.00 \$ pour l'inscription, et de permettre l'inscription de cinq pompiers au souper du samedi soir et d'inscrire cinq pompiers pour le souper du samedi au coût de 30.00 \$ chacun à être remboursé sur présentation d'une demande à cet effet par chacun d'entre eux. Par la présente, les dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-278

Station de remplissage – Paiement de la facture 220234 à La Boutique du Plongeur

CONSIDÉRANT QUE via la résolution numéro 2024-10-330, la municipalité a procédé à l'achat d'une station de remplissage pour la caserne incendie, lequel avait été budgété pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement a été livré et facturé au cours de la présente année civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture numéro 220234 de La Boutique du Plongeur, datée du 18 avril 2025, au montant de 15 356.00 \$ plus taxes, laquelle est afférente à la station de remplissage de la caserne incendie, et ce, à même le surplus accumulé de 2024.

Adoptée

2025-06-279 Service incendie – Embauche de monsieur Samuel Desgagnés, à titre de candidat à la profession Pompier 1 (apprenti)

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher, conjointement avec la municipalité des Éboulements, monsieur Samuel Desgagnés, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti), lequel est déjà en formation via la municipalité des Éboulements, le tout sous la recommandation de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie et sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité.

Adoptée

2025-06-280 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Dépôt d'une demande

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaite installer des radars pédagogique près de l'école St-Pierre et du CPE du Soleil à la Lune, soit deux près de chaque institution, le tout étant un projet visant à améliorer la sécurité des zones et des corridors scolaires, y compris les centres de la petite enfance, et cadrant avec l'action 3.2 du PAFFSR;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 19 889.76 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 14 529.60 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de L'Isle-aux-Coudres :

AUTORISE la présentation d'une demande d'aide financière;

CONFIRME avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

CONFIRME son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

CERTIFIE QUE madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière ou, en son absence, madame Marcelle Pedneault, greffière-trésorière adjointe par intérim, sont dûment autorisées, et elles le sont par les présentes, à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

2025-06-281 Chemin de la Bourroche – Mandat à DA-RE-L Excavation Inc. pour pavage mécanisé

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963);

CONSIDÉRANT QUE l'un des chemins admissibles est le chemin de la Bourroche et que des travaux de pavage sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater DA-RE-L Excavation Inc. afin de faire du pavage mécanisé sur le chemin de la Bourroche, le tout au montant de 21 500.00 \$ plus taxes, selon l'estimé datée du 9 juin 2025. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier GGG26963).

Adoptée

2025-06-282 Signalisation routière – Mandat à Signel Services Inc. pour nouveaux panneaux de noms de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'achat de plusieurs panneaux de rues puisque plusieurs sont brisés ou manquants;

CONSIDÉRANT la nouvelle image de marque de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Signel Services Inc. afin de produire de nouveaux panneaux de rues, au montant de 2 972.30 \$ plus taxes, le tout selon l'offre de services du 9 juin 2025, portant le numéro 86221. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-283 Usine de traitement d'eau potable – Remplacement d'un poste de surpression

CONSIDÉRANT QU'un des trois postes de surpression est à changer à l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil municipal ont donné préalablement leur accord par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat qui a été confié à Automatisation JRT inc. pour le remplacement d'un poste de surpression à l'usine de traitement d'eau potable, et ce, au coût de 11 820.00 \$ plus taxes, selon l'offre de services datée du 22 mai 2025 et portant le numéro 325424. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-284 Usine de traitement d'eau potable – Achat d'un nouvel analyseur de concentration d'ozone

CONSIDÉRANT QUE l'analyseur de concentration d'ozone de l'usine d'eau potable a cessé de fonctionner et que le modèle est discontinué, de sorte qu'il est impossible de le réparer;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est nécessaire au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du conseil municipal ont donné préalablement leur accord par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat qui a été confié à VEOLIA pour le

remplacement d'un poste de surpression à l'usine de traitement d'eau potable, et ce, au coût de 18 447.60 \$ plus taxes, selon l'offre de services datée du 13 mars 2024 et portant le numéro 20240313-001TD. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-285 Bassin d'eau brute – Achat d'un nouvel aérateur

CONSIDÉRANT QUE l'aérateur du bassin d'eau brute ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil est nécessaire au traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le responsable du réseau d'aqueduc, monsieur Guy Lapointe, préconise son remplacement plutôt que sa réparation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un nouvel aérateur pour le bassin d'eau brute auprès de Mabarex, et ce, au coût de 21 717.50 \$ plus taxes, selon l'offre de services datée du 11 juin 2025 et portant le numéro S5505_2. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-286 PGA-Eau – Engagements de la municipalité et approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau »

CONSIDÉRANT QUE Municipalité de L'Isle-aux-Coudres reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

QUE la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;

QUE le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée

2025-06-287 PGA-Eau – Participation au congrès 2025 du Centre d’Expertise et de Recherche en Infrastructures Urbaines (CERIU)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille présentement en collaboration avec Tetra Tech QI Inc. (Tetra Tech) sur un projet de gestion des actifs en eau (PGA-Eau), le tout tel qu’il appert de la résolution numéro 2025-02-067;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du congrès 2025 du Centre d’Expertise et de Recherche en Infrastructures Urbaines (CERIU), Tetra Tech aimerait présenter l’ABC d’un projet de PGA-Eau en partenariat avec notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation sera élaborée par Tetra Tech et présentement conjointement par Tetra Tech et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n’a qu’à défrayer les frais de déplacement de son représentant municipal;

CONSIDÉRANT QUE Tetra Tech doit présenter sa candidature avant le 4 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter que des représentants municipaux, soit un élu ou membre de la direction, et monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d’aqueduc et d’égout, se rendent à Saint-Hyacinthe afin de participer au congrès 2025 du CERIU qui aura lieu les 24 et 25 novembre prochains, et ce, afin de participer à la présentation de Tetra Tech ayant comme sujet l’ABC d’un projet de PGA-Eau. Par la présente, la dépense et tous les frais de déplacement qui lui sont reliés, de même que leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-288 PGA-Eau – Formation d’un comité de gestion d’actifs

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de nommer madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d’aqueduc et d’égout, et monsieur Doris Moisan, conseiller responsable des réseaux d’aqueduc et d’égout, pour siéger au sein du comité de gestion d’actifs du PGA-Eau.

Adoptée

2025-06-289 Parc du Bout d’en Bas – Mandat à Comité ZIP Saguenay-Charlevoix pour plantation d’arbres dans le cadre de la phase de stationnement

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Comité ZIP Saguenay-Charlevoix afin de participer à l’élaboration du plan d’aménagement des îlots de végétation et aux plantations y afférentes dans le cadre de la phase de stationnement du projet d’aménagement du Parc du Bout d’en Bas, et ce, selon l’offre de services professionnels datée du 29 avril 2025, au montant de 39 600.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés (code de projet BOUT).

Adoptée

2025-06-290 Comité consultatif d’urbanisme – Nomination de monsieur Robert Tremblay

CONSIDÉRANT la résolution 2025-05-244 constatant un poste vacant au sein du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été déposées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Robert Tremblay pour siéger au sein du comité consultatif de la municipalité, et ce, selon le règlement en vigueur.

Adoptée

2025-06-291 Carnaval IAC – Signature d'une entente pour la tenue du tournoi de balle-molle au terrain de jeux municipal

CONSIDÉRANT le règlement 2018-10 intitulé « Règlement concernant les règles applicables quant à l'occupation du domaine public municipal »;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, Carnaval IAC organise un tournoi de balle-molle au terrain de jeux municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le tournoi a eu lieu les 1^{er}, 2 et 3 août prochains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE CONCLURE une entente entre la municipalité et Carnaval IAC afin notamment de permettre à l'organisme d'utiliser le terrain de jeux municipal les 1^{er}, 2 et 3 août prochains afin d'y tenir un tournoi de balle-molle et d'y vendre des boissons alcoolisées sur le site durant le tournoi, à la condition d'obtenir le permis nécessaire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi qu'à la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente qui sera déposée sous la cote 403-131-1295;

DE COMMANDITER l'évènement qui s'échelonnera sur trois jours pour un montant de 500,00\$ en plus de fournir toute l'aide nécessaire par les employés municipaux en ce qui a trait notamment à la préparation et à l'entretien du site avant et pendant cette fin de semaine. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-292 Projet Signature – Demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix (FRR volet 3) pour la phase de planification de l'aménagement du site sélectionné

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix faite à la firme Nvira pour l'aménagement du site sélectionné dans le cadre du Projet Signature, soit l'arrière de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Nvira, datée du 8 janvier, au montant de 11 990.00 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

PRÉSENTER une demande de soutien financier à la MRC de Charlevoix, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralités (FRR) – Volet 3, concernant le mandat de planification de l'aménagement du Projet signature faisant suite à l'offre de services de Nvira au montant de 11 990.00 \$ plus taxes;

NOMMER madame Pamela Harvey, directrice général et greffière-trésorière pour signer tout document afférent à cette demande d'aide financière et faire tout ce qui est utile et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-06-293 Fêtes du 490^e – Mandat et budget

CONSIDÉRANT QUE le 6 septembre prochain marquera le 490^e anniversaire de la première messe célébrée à l'intérieur des terres du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite souligner cet évènement et a mandaté Tourisme Isle-aux-Coudres afin de chapeauter cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'évènement présenté par Tourisme Isle-aux-Coudres

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un budget d'environ 7 000.00 \$ plus taxes pour les Fêtes du 490^e anniversaire représentant les dépenses associées au spectacle du vendredi soir, à la location de la salle de spectacle et à l'animation du dimanche après-midi), lesquelles fêtes seront organisées en collaboration avec Tourisme Isle-aux-Coudres et le Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres et L'Ancrage de L'Isle-aux-Coudres et de mandater Tourisme Isle-aux-Coudres pour engager ces dépenses. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-294 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Demande de modification au projet approuvé (numéro 2032681)

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2024, la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 afin de présenter un projet de parcours d'exercice et de modules d'entraînement extérieurs avec mobilier urbain au terrain de jeux de l'Islet situé au 14, chemin de l'Islet;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été approuvée dans son intégralité par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'en raison des investissements qui auront prochainement lieu au terrain de jeux de l'Islet (installation de jeux d'eau et d'un nouveau module de jeux et réfection du bloc sanitaire) et de ceux qui ont récemment eu lieu au même endroit (aménagement d'un terrain de pétanque);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite également conserver des espaces verts sur ce site;

CONSIDÉRANT QUE le parc situé derrière l'hôtel de ville est également une propriété municipale et également en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QU'aménager le parcours d'exercice et de modules d'entraînement derrière l'hôtel de ville apporterait un bel apport intergénérationnel à ce parc en raison des modules de jeux pour enfants qui sont déjà présents, ce qui manque présentement et qui est souvent demandé par les parents et grands-parents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille actuellement à l'aménagement de ce parc dans le cadre d'un Projet Signature avec la MRC de Charlevoix et que celui-ci sera d'accessibilité universelle, c'est-à-dire qu'il y aura notamment des sentiers de poussière de pierre compactée;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet déposé dans le programme PRIMA, du mobilier urbain universel a été prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024, une demande de modification concernant le dossier numéro 2032681 afin que le projet déposé et approuvé soit réalisé au parc municipal situé en périmètre urbain et derrière l'hôtel de ville au 1026, chemin des Coudriers plutôt qu'au terrain de jeux de l'Islet situé au 14, chemin de l'Islet.

2025-06-295 Guitare tout le tour – Demande d'accès aux parcs municipaux

CONSIDÉRANT le règlement 2018-10 intitulé « Règlement concernant les règles applicables quant à l'occupation du domaine public municipal »;

CONSIDÉRANT QU' Énerg'Isle souhaite organiser un évènement nommé « Guitare tout le tour » les 16 et 17 août prochains;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre cet évènement, le promoteur aimerait que les guitaristes se produisent à tour de rôle dans les parcs municipaux ci-après énumérés :

- Parc de la Roche à Caya;
- Quai de St-Louis;
- Halte du Pilier;
- Parc du Bout d'en Bas;

CONSIDÉRANT QU'aucune scène ni autre installation ne sera requise pour ces prestations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE CONCLURE une entente entre la municipalité et Énerg'Isle afin notamment de permettre au promoteur d'utiliser les parcs municipaux ci-dessus énumérés au préambule de la présente résolution les 16 et 17 août prochains afin que des guitaristes y donnent des prestations acoustiques;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant ainsi qu'à la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe, à signer l'entente qui sera déposée sous la cote 802-110-3473.

Adoptée

2025-06-296 Symposium « Une bouffée de couleurs » – Demande de commandite

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une commandite de 500.00 \$ ainsi que le prêt d'équipements municipaux (chaises et tables) à Carnaval IAC pour l'évènement Le symposium « Une bouffée de couleurs » qui aura lieu les 8, 9 et 10 août prochains, à l'église Saint-Bernard et de fournir de l'aide des employés municipaux, si nécessaire et selon la disponibilité du personnel, pour transporter les équipements municipaux. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-297 Procédures administratives dans les cas d'évènements spéciaux – Bonification des résolutions 2008-05-166 et 2021-05-126

CONSIDÉRANT la résolution 2008-05-166 concernant les procédures administratives dans les cas d'évènements spéciaux qui prévoit déjà une aide financière de 250,00 \$ pour les nouveaux-nés (naissance ou adoption) sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE via la résolution 2021-05-126, la municipalité a bonifié cette aide financière aux enfants d'âge préscolaire, de 0 à 5 ans, qui résident sur son territoire et qui n'ont pas déjà bénéficié de cet avantage;

CONSIDÉRANT QU'il demeure une ambiguïté quant à savoir si cette aide s'applique également aux contribuables non-résidents de L'Isle-aux-Coudres;

EN CONSÉQUENCE, afin d'éviter toute ambiguïté et en autant qu'il soit nécessaire de le faire, il est proposé le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de bonifier les résolutions 2008-05-166 2021-05-126 afin que l'aide financière de 250,00 \$ prévue pour les nouveaux-nés ainsi qu'aux enfants d'âge préscolaire (0 à 5 ans) ne s'applique qu'aux

résidents permanents sur son territoire (preuve de résidence à produire) et non pas aux contribuables qui ne sont pas des résidents du territoire de la municipalité.

Adoptée

2025-06-298 Appel de projet « Circonflexe » en Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer une demande d’aide financière pour à l’appel de projet Circonflexe afin de réaliser un point de service de prêt d’équipements de sport gratuitement.

Adoptée

2025-06-299 L’Isle-à-Cheval – Bonification des résolutions 2025-04-203 et 2025-05-263

CONSIDÉRANT les résolutions 2025-04-203 et 2025-05-263 concernant l’édition 2025 de l’évènement « L’Isle-à-Cheval »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Énerg’Isle, demande à ce que le service incendie puisse escorter la parade de chevaux qui aura lieu autour de l’Isle dans l’emprise des chemins publics, le samedi 28 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE la présence du service incendie aura comme objectif d’assurer la sécurité du public, comme la Sûreté du Québec le ferait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de permettre que deux camions du service incendie escorte le début et la fin de la parade de chevaux qui aura lieu dans le cadre de l’évènement L’Isle-à-Cheval, le dimanche 29 juin prochain, le tout sous réserve de la disponibilité du personnel incendie ainsi que des appels d’urgence qui pourraient entrer durant l’évènement. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-06-300 Olympiades du campeur – Signature d’une entente pour l’utilisation du terrain de jeux municipal

CONSIDÉRANT la demande reçue d’Énerg’Isle concernant les Olympiades du campeur qui aura lieu le 12 juillet prochain sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme souhaite tenir son activité au terrain de jeux de l’Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’AUTORISER l’entreprise à tenir les olympiades du campeur au terrain de jeux de l’Islet et d’y tenir un service de bar et de casse-croûte, moyennant un frais de location de 300.00 \$, le tout à la condition qu’aucun jeu ne se tienne sur le terrain de balle-molle;

D’AUTORISER monsieur le maire ou la maire suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à signer une entente à cet effet, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

2025-06-301 Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les documents ci-après énumérés aux archives de la municipalité :

- Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec – Courriel du 26 mai 2025 concernant la résolution 2025-05-257, sous la cote 601-110-3407;
- Société des traversiers du Québec – Communication concernant les mouvements de navires pour la saison estivale 2025 | Intention de conserver le NM Svanoy jusqu'à l'Action de grâce, sous la cote 603-121-3397;
- L'Union des producteurs agricoles Capitale-Nationale – Côte-Nord – Mise en œuvre de la surtaxes sur les terres agricoles non exploitées, sous la cote 704-151-3485;
- Comité ZIP Saguenay-Charlevoix – Rapport d'activité « Contrôle, éradication et portrait des espèces exotiques envahissantes à L'Isle-aux-Coudres », sous la cote 709-150-2019;
- TECQ 2019-2024 – Rapport d'audit et reddition de compte finale, sous la cote 206-130-2079.

Adoptée

2025-06-302 Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive – Appui à la demande de statut particulier déposé par le comité de citoyens

CONSIDÉRANT la demande de statut particulier pour la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive qui a été déposée à l'Assemblée nationale, en mai dernier, par le comité de citoyens et dont une copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE ce statut sera un levier pour L'Isle-aux-Coudres et tous les projets touchant la Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive (rétention de résidents et de travailleurs, survie des services et commerces de proximité, nouveaux traversiers, nouvelles infrastructures portuaires, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la demande de statut particulier pour la Traverse de L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive qui a été déposée à l'Assemblée nationale, en mai dernier, par le comité de citoyens;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Assemblée nationale, soit à madame Kariane Bourassa, députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, monsieur Jonatan Julien, ministre responsable de région de la Capitale-Nationale, madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable. Monsieur Jean Goulet, ministre du Travail, madame Caroline Proulx, ministre du Tourisme et madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Adoptée

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 16.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 juillet 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.